



Devenir Officiel de Natation Course

Une compétition de Natation Course ne peut se dérouler sans un jury composé de bénévoles garant du respect des règlements de la Fédération et permettant la validation des performances des nageurs.

On peut devenir officiel de Natation Course dès l'âge de 14 ans.

- **Officiel C :**

Prérequis : être licencié à la Fédération Française de Natation et avoir 14 ans révolus.

Fonction possible dans le jury : chronométrateur.

Inscription : faire acte de candidature auprès de son Comité Départemental par l'intermédiaire de son club.

Formation théorique : environ 40 mn (organisée par le Comité départemental).

Epreuve pratique : épreuve pratique de chronométrage en compétition.

- **Officiel B :**

Prérequis : être licencié à la Fédération Française de Natation et avoir 16 ans révolus.

Fonctions possibles dans le jury : chronométrateur, chronométrateur en chef, juge à l'arrivée, juge aux virages, juge aux virages en chef.

Inscription : faire acte de candidature auprès de son Comité Départemental par l'intermédiaire de son club.

Formation théorique : environ 3 heures (organisée par le Comité départemental).

Epreuve théorique : examen écrit quinze jours au moins après la formation.

Epreuves pratiques : épreuve pratique de chronométrage en compétition, épreuve pratique de juge à l'arrivée en compétition, épreuve pratique de juge aux virages en compétition.

- **Officiel A :**

Prérequis : être licencié à la Fédération Française de Natation et avoir 18 ans révolus ; être titulaire de la carte d'officiel B depuis au moins deux ans ; avoir effectivement participé à un minimum de 8 réunions en tant qu'officiel au cours des deux dernières saisons .

Fonctions possibles dans le jury : toutes.

Inscription : faire acte de candidature directement auprès du Comité Régional (erfan@mpffn.fr).

Formation théorique : environ 6 heures (organisée par le Comité régional).

Epreuve théorique : examen écrit quinze jours au moins après la formation.

Epreuves pratiques : épreuve pratique de juge-arbitre en compétition, épreuve pratique de starter en compétition, épreuve pratique de juge de nages en compétition, épreuve pratique de superviseur en compétition.

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter votre Comité Départemental par l'intermédiaire de votre club (officiel B ou C), ou directement le Comité régional (officiel A) dont les coordonnées figurent ci-dessous.



Tableau synoptique de la formation des officiels en Midi-Pyrénées

| | Officiel C | Officiel B | Officiel A |
|---|--|--|--|
| Conditions | Etre licencié à la FFN pour la saison en cours | | |
| | Avoir 14 ans révolus le jour de l'examen pratique | Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen écrit | Avoir 18 ans révolus le jour de l'examen écrit Etre officiel B depuis au moins deux saisons, et avoir effectivement officié pendant un minimum de 8 réunions par saison |
| Demande écrite | Au formateur départemental ou au CD | Au formateur départemental ou au CD | Au Comité régional |
| Formation théorique | Par un formateur départemental ou régional (environ 30 à 40 mn) | Par un formateur départemental ou régional (environ 3 h) | Par un formateur régional (environ 6 h) |
| Examen écrit | Aucun | Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique (examen au niveau départemental) | Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique (examen au niveau régional) |
| Validité de l'examen écrit | | Un an jour pour jour à la date de l'examen | Un an jour pour jour à la date de l'examen |
| Epreuve(s) pratique(s) | - Chronométrage (1) | - Chronométrage (2) - Juge aux virages côté virages - Juge aux virages côté départs - Juge à l'arrivée | - Juge-Arbitre (3) - Starter (3) - Juge de Nages (3) - Superviseur de la salle de contrôle |
| Lieu de réalisation des épreuves pratiques | Compétition départementale, régionale ou plus sous l'autorité du juge-arbitre | - Compétition régionale ou plus sous l'autorité du juge-arbitre - Compétition départementale réservée aux nageurs benjamins ou plus âgés et sous la tutelle d'un formateur départemental ou régional ou d'un officiel A le représentant | - Compétition régionale ou plus sous l'autorité du juge-arbitre |
| Renouvellement carte | - Automatique lors du renouvellement de la licence si participation à un jury pendant 4 réunions au moins lors de la saison précédente et si à jour du recyclage | - Automatique lors du renouvellement de la licence si participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente et si à jour du recyclage | - Automatique lors du renouvellement de la licence si participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente et si à jour du recyclage |
| Recyclage | Obligatoire si non participation à un jury pendant 4 réunions au moins lors de la saison précédente | - Obligatoire si non participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente - Obligatoire tous les deux ans ou à chaque changement important des règlements | - Obligatoire si non participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente - Obligatoire tous les deux ans ou à chaque changement important des règlements |

1 – Lors de l'épreuve de chronométrage, le candidat est affecté à un couloir avec deux chronométrateurs titulaires. Son temps est pris en compte pour la détermination du temps officiel.

2 – Un candidat officiel B déjà titulaire de la carte d'officiel C est dispensé de cette épreuve.

3 – Ces épreuves sont à effectuer deux fois.